

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

64/774 du 7/6/80.
DECRET N° /MEPS.DGTFF.DFP.

Portant intégration et nomination de
Monsieur MBOUMBA KAY Dieudonné dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
services Techniques (Élevage)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.1.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires

DCB.

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.6.1956 fixant le règlement sur le
solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/157/FF du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FF du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

DCF.

(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FF.BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FF-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1984 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/64 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;

(/u la lettre n° 0420 du 7 Avril 1984 du Directeur des Affaires
Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRETE

ARTICLE 2: En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.80 survisé Monsieur MBOUMBA KAY Dieudonné né le 21/11/53 à KINSHASA (Zaire) Titulaire de diplôme de Docteur en Médecine Vétérinaire délivré par l'Université de Lubumbashi faculté de Médecine Vétérinaire (République du Zaire), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Élevage) et nommé au grade de Vétérinaire Inspecteur de l'Élevage Stagiaire indice 710

ARTICLE II L'intéressé est à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 AOÛT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre des Finances

Marius MOUNBENGA

Itihi Osetoumba LEKOUNDEZOU.

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

ANNEXES:

JORPC.....1
DGTFF/DFP.....3
DFP/BST.....1
DGB.....3
DCF.....1
M.AE.....2
DOSSIER.....3
INTERESSE.....1
SGG/BC.....2

Bernard COMBO MARISSONA